



COMPTE-RENDU ET SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

PARTICIPANTS

- 41 participants étaient présents :

Prénom	Nom	Structure	Prénom	Nom	Structure
Alice	BAUDOIN	LPO AuRa	Manuel	VIEILLE GROSJEAN	Volitalia
Beatrice	ALIPHAT	Total Energies	Marc	SIMIAN	Azur Système Solaire
Benoit	FERRY	Métropole Nice Côte d'Azur	Manon-Cécile	CLIMENT	Inveo Earth
Bertrand	HYAUMET	Ville de Sainte-Maxime	Marine	CRIADO	MCE2
Charlotte	LOUIS	Ea éco-entreprises	Mathilde	JACQUOT	Syndicat des Energies Renouvelables
Denis	BLANQUET	Commissariat à l'Energie Atomique	Mathilde	MOUGEL	Axone Group
Diane	COLOMBINA KALOUSTIAN	Métropole Nice Côte d'Azur	Michael	DENIS	Swax
Elise	DROUET	HZair	Morgane	HANKUS	Capenergies
Elodie	SAILLARD	Syndicat des Energies Renouvelables	Nathalie	SEVILLA	Métropole Nice Côte d'Azur
Emmanuelle	SOURIOU	Neoen	Nathan	LORANG	EDF renouvelables
Eric	BRUCHET	Biotope	Nicolas	RIPERT	HZAIR
Jean Baptiste	SAUNIER	Seged Environnement	Paul	ZUNINO	Valeco
Joris	CLER	Corsica Sole	Pauline	MONY	Valeco
Julien	BRETON	RSK Environnement	Régis	MARTIN	Métropole Nice Côte d'Azur
Lara	KLEIN	ME Green	Sabrina	FOLI	Auddicé Environnement
Laura	PINSON	Socotec	Sam	Cohen	Ville de Marseille
Leo	KICHENASSAMY	AFIE 974	Simon	NARDIN	Ea éco-entreprises
Lionel	ROCHE	Akléa	Simon	SYLVESTRE	EDF
Lucile	VAXELAIRE	CVE	Sylvie	CHANONIER	EODD
Magali	COLLOMP	SCE	Yves	BIDET	France Nature Environnement

- Étaient excusés :

Pierre	RAMEL	DREAL	Fabien	MARTEL	CVE
Sarah	ARAMIS	DDTM 13	Mathieu	FOUGERAY	Métropole Nice Côte d'Azur
Marie-Caroline	VALLON	Conseil Régional PACA	Caroline	ADUA BENARBIA	NEOEN
Alexia	SERPANTIE	HZair			

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Relancer la dynamique de groupe,
- Créer un espace d'échanges entre tous les acteurs de la filière,
- Tenir compte des évolutions réglementaires et législatives (publication de la Loi ENR en mars 2023), et de leur impact sur les 4 thématiques prédéfinies lors de la 2^{ème} réunion du groupe de Travail du GT PV biodiversité de janvier 2022
- Statuer sur les actions à mettre en œuvre en 2023 et 2024

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Introduction : genèse, contexte & objectifs et référents du GT
- Tour de table
- Actualité Éa
- Actualité Capenergie
- Focus loi ENR du 10 Mars 2023
- Échanges & débats entre les participants

Les diaporamas d'Ea éco-entreprises, de Capenergies et du Syndicat des Énergies Renouvelables présentés lors du Groupe de Travail sont joints au présent compte-rendu.

SYNTHESE DES ECHANGES

Suite à la présentation de la loi AER par le SER, les principaux points suivants ont été abordés :

- **La notion de « suffisance » des zones d'accélération, et son impact en termes de délai de mise en œuvre**

C'est le référent préfectoral qui déterminera si les zones d'accélération proposées par les communes sont jugées « suffisantes » ou « insuffisantes », mais, selon le SER (Mathilde Jacquot & Elodie Saillard), cette notion reste encore assez floue, et méritera d'être précisée. De fait, le délai théorique d'identification des zones d'accélération devrait augmenter fortement dans le cas où une zone serait jugée « insuffisante ».

Les participants ont également débattu pour savoir si cette notion serait clarifiée par décret ou par un juge administratif. Il est également rappelé que ce sont les élus communaux qui vont devoir proposer ces zones, qui seront validées ensuite par le référent départemental. Or les élus ne disposent pas en général de l'ingénierie qui leur permettra de proposer ces zones. Il conviendra d'être vigilant sur les zones qui seront proposées. *(Voir points ci-dessous)*

- **Les mécanismes de soutien public pour les projets d'agri-PV**

La question suivante a porté sur l'éventuel lancement d'un appel d'offres ou d'un « guichet ouvert » dédié à l'agri-PV, sans plafond en termes de puissance. Selon le SER, le volet « mécanismes de soutien public » pour l'agri-PV n'est pas évoqué en détail dans la loi, qui se concentre en priorité sur l'accélération des procédures d'urbanisme.

- **Retour sur l'objectif et les conséquences de la mise en place de zones d'accélération**

L'idée prioritaire est de planifier au niveau territorial la répartition des installations et des puissances, dans le but d'atteindre notamment les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Même s'il réside encore des incertitudes, l'objectif central est de créer des zones où les projets verront le jour plus facilement et plus rapidement.

L'identification des zones d'accélération a un rôle informatif et non contraignant, et doit aider les élus à organiser l'installation et le déploiement de projets énergétiques sur leurs territoires. Selon plusieurs participants, la principale difficulté réside dans le fait que cet exercice est demandé à des élus communaux, qui doivent gérer dans leurs communes des projets autres que les projets ENR.

Les participants débattent ensuite de l'utilisation dans la loi du terme « pouvoir » (qui traduit en droit une faculté et non pas une obligation), et du risque que l'absence de caractère contraignant pour les autorités vienne affaiblir ces dispositions.

Dans ce contexte, les participants insistent sur l'importance de ne pas bloquer l'instruction des projets, pour éviter des délais supplémentaires alors que l'identification des zones d'accélération vient de débuter.

- **Intervention de France Nature Environnement (FNE)**

FNE est impacté sur les 4 thématiques du GT à différents niveaux, avec encore un certain nombre d'interrogations de leur part, notamment sur le fait que la concertation se fasse au niveau des communes (selon FNE, les EPCI auraient peut-être été un niveau plus cohérent). Sur le PV en toiture, FNE promeut ce mode de développement et serait intéressé pour que l'accélération se fasse aussi sur le PV en toiture, afin de conserver un équilibre.

Selon le SER, Le solaire PV en toiture a la part belle dans cette planification territoriale. Le SER émet toutefois un point d'alerte : il faut utiliser l'existant et les toitures (et la loi AER pousse dans ce sens, avec de nombreux articles qui demandent un équipement toiture quand cela est possible). Néanmoins, équiper les toitures au niveau des régions ne suffira pas à atteindre les objectifs très ambitieux que sont fixés les SRADDET et la prochaine PPE en termes de développement solaire PV. Concernant les zones d'identification, il ne faut pas oublier non plus le solaire au sol dans sa diversité, et pas seulement se concentrer sur le solaire toiture, qui est aujourd'hui bien poussé dans la loi.

L'identification et la création des zones d'accélération ne sera pas suffisante, il y aura tout un travail à réaliser en amont auprès des élus. Un webinaire sera prochainement organisé par la Région Sud pour accompagner les élus communaux qui se voient affectés de nouvelles missions.

En réponse à l'inquiétude de FNE, Eric Bruchet (Biotope) insiste sur le fait que la loi ne changera rien sur le côté réglementaire des études d'impact. Par contre, les élus qui seront sollicités auront beaucoup de mal à définir ces zones, il faudra les accompagner, sauf s'ils ont déjà travaillé sur ces sujets dans le cadre des PLU. Autre point : le problème de l'acceptabilité

(les projets « bloquent » car il n’y a pas de cohérence sur de nombreux secteurs géographiques). L’objectif est bien la planification, par opposition au sentiment du coup par coup et opportunités foncières. Plus les projets seront acceptés par les différents acteurs, plus il y aura une accélération.

- **Partage de la valeur entre projets communaux et protection de la biodiversité**

Régis Martin (Métropole Nice Côte d’Azur) s’interroge sur le partage de la valeur entre les projets communaux et les projets de protection de la biodiversité. Le SER précise qu’une grande majorité des fonds serait allouée aux projets locaux portés par les collectivités, les 15% restants étant alloués à des projets de protection de la biodiversité. On aura une idée plus précise des montants, du cadre de consultation et des seuils de contribution lorsque les décrets sortiront.

CONCLUSION ET PROCHAINE ACTION A METTRE EN ŒUVRE : Organisation d’un colloque à destination des élus locaux

M. Vieille-Grojean (Volitalia), E. Bruchet (Biotope) et B. Aliphat (Total Énergies) proposent d’organiser un colloque à destination des élus pour les familiariser avec les nouveaux outils qu’introduit cette nouvelle loi (sujets de planification et d’accompagnement économique des projets, prise de participation dans les sociétés de projets...).

Il subsiste des interrogations et les élus seront sollicités ; de nombreuses réunions et webinaires d’information sur la loi sont déjà organisés, mais il y aura une demande et de réels besoins de la part des élus. Un colloque serait pertinent pour répondre aux sujets auxquels les élus devront répondre pendant cette consultation.

Les participants insistent pour travailler prioritairement et étroitement avec le Conseil Régional et les 6 associations des Maires pour l’organisation de ce colloque, afin d’éviter les doublons.

La Métropole Nice Cote d’Azur conclue la réunion en proposant d’inscrire ces démarches sous l’égide du SRADDET, qui conditionne déjà les objectifs des territoires.
